



ASSOCIATION SAINTAISE DES CHEMINS DE SAINT JACQUES DE LA CHARENTE-MARITIME



Si vous souhaitez la proposer dans votre ville ou village.....

voici les conditions du prêt :

Disposition particulière : le prêt est réalisé à titre gracieux.

Conservation : le bénéficiaire du prêt s'engage à ce que l'œuvre soit exposée au public dans des conditions de conservation satisfaisantes. Il avertira le prêteur de toute dégradation de l'état de l'œuvre.

Transport et manutention : l'exposition est montée et démontée par nos soins. L'emprunteur veillera à conserver les moyens d'emballage de l'exposition ou à les remplacer afin que les manutentions soient assurées dans de bonnes conditions.

Les responsables « Expo & Patrimoine » à contacter sont :

Colette VAN DER MOLINA : Tél : 06 77 86 42 40 – Email : vandermolina@orange.fr

Liliane BENTE : Tél : 06 14 96 77 48 - Email : liliane.bente@orange.fr